

Nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique de la Région Hauts-de-France

La Région a mis en place une Aide à la Rénovation Energétique des Logements privés (AREL).



Contact :

Espace Info Energie Cœur d'Ostrevent

Avenue du bois 59287 LEWARDE

03 27 71 37 42

info-energie@cc-coeurdostrevent.fr

• Pour qui ?

- Propriétaire occupant,
- Propriétaire bailleur (personne physique ou morale),
- Syndicats de copropriétaires.

• Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Le logement doit se situer sur le territoire des Hauts-de-France,
- Bénéficiaire d'une aide de l'ANAH, (Agence Nationale de l'Habitat),
- Réaliser des travaux permettant une économie d'énergie d'**au moins 35%**,
- Faire réaliser les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnue Garant de l'Environnement),

Cette aide est une aide forfaitaire de 1000 à 2000 €.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère pour en savoir plus !